

## ÇA S'EN VA... ET ÇA REVIENT !..

MIEUX VIVRE vous présente, pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive, les résultats des analyses effectuées sur choux frisés, relatives aux rejets de l'entreprise Affinage de Lorraine (AL), analyses confiées au laboratoire agréé « Micropolluants Technologie » de Metz. Ces analyses concernent des prélèvements effectués au niveau de 6 stations situées à **Gorcy (quatre)**, **Vaux-Warnimont (une)** et **St-Pancré (une)**.

### Le credo technophile démenti !

Nous étions en droit de nous attendre, tout comme l'ensemble des Gorcéens, à une amélioration des résultats en raison des nouvelles installations en vertu du principe de l'adoption des meilleures technologies disponibles (MTD). Il n'en est rien !

MIEUX VIVRE a ouvert, cette année, une nouvelle station de mesure, zone des Abanis, où les teneurs en dioxines-furanes ont atteint 0,434 ng/kg alors que la norme exige de ne pas dépasser 0,3 ng/kg. On pourrait attribuer à l'effet « proximité » des installations ce chiffre excessif. Mais les valeurs constatées au niveau d'autres stations, bien qu'inférieures aux normes, se signalent par une augmentation par rapport à 2012. Il en va ainsi à Jules André/Grand Rue et Vaux Warnimont, cette dernière station étant pourtant relativement éloignée de l'entreprise.

La valeur des PCB reste supérieure à la norme (0,1 ng/kg) avec une valeur comparable à celle de l'an dernier (0,15 ng/kg contre 0,14 ng/kg en 2012)

Autre « surprise » : le chrome qui dépasse partout la valeur « normale » tandis que le plomb excède le niveau mesuré en 2012 dans 4 stations : Vaux Warnimont, Quartier St Denis, Rue J. d'Arc et zone des Abanis ; dans ce dernier cas, la valeur du plomb se rapproche même de la norme minimale admissible (0,253 mg/kg contre 0,3 mg/kg).

Quant à l'aluminium (pour lequel n'existe pas de valeur normale), ses retombées ont cru Rue J. d'Arc et Quartier St Denis, tandis que, zone des Abanis, elles atteignent plus de 97 g/kg.

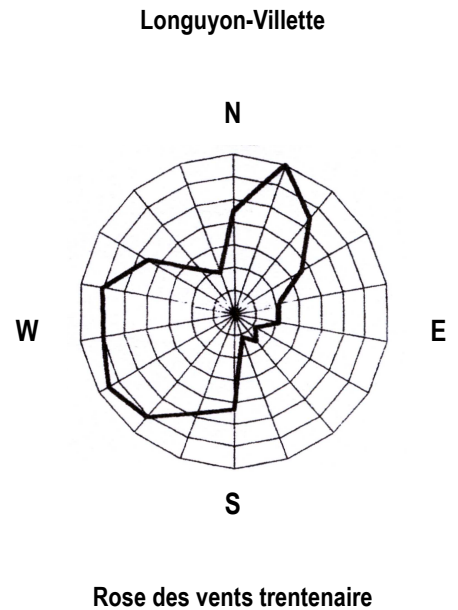
Nous titrons, l'an dernier, dans MIEUX VIVRE Infos, en constatant un certain « mieux » : **UNE EMBELLIE A RELATIVISER**. Hélas, nos craintes se sont avérées exactes car les discours ne tarissaient pas d'éloges au sujet des prétendues performances, en matière de respect de l'environnement, attendues des nouvelles installations ! Si l'on considère que celles-ci n'auraient fonctionné que partiellement au cours de l'année 2013, preuve est faite que l'innovation technologique, ne constitue pas, en elle-même, **LA** réponse. D'autres critères, que nos interlocuteurs persistent à ignorer, interviennent également : entre autres, la topographie locale génératrice de vents locaux au gré des variations d'exposition à l'insolation (brises de vallée et de versants), l'appréciation de l'impact sanitaire...

## Refus de prendre en compte la géographie des lieux !

Lors de la dernière réunion de la CSS en sous-préfecture de Briey (13/11/2013), l'importance de ce paramètre fut, par nos représentants, à nouveau évoquée, tout comme l'inanité de la référence à la rose des vents de Longuyon-Villette station météo située à 351 m d'altitude, sur le plateau, tandis qu' Affinage de Lorraine, en fond de vallée du Coulmy se trouve à la cote 250 m. Aucune station d'AL ne se trouve sous les vents dominants indiqués par la rose des vents précitée, c'est-à-dire les flux de N-NE, SW et W.

Mais cela ne rend pas compte du phénomène des brises locales (confirmé par la mairie de Gorcy), et de leur influence sur la répartition des retombées atmosphériques de l'usine. Le cas de la station de Vaux-Warnimont est, à cet égard, assez représentatif (Cf. notre site : [www.mieuxvivre54.org](http://www.mieuxvivre54.org)).

Si cette question, entre autres, avait été retenue, lors de la première CSS, par Mme la Sous-préfète, Christine BOHLER, qui manifesta, à cette occasion, un esprit d'ouverture qui nous avait très agréablement surpris, nous dûmes déchanter avec la nouvelle posture de la DREAL dont le représentant, drapé dans une sorte de morgue technocratique, ne retint aucune des propositions de la précédente CSS, allant même jusqu'à affirmer que la rose des vents de Villette « est assez représentative » !



## Etude épidémiologique, signal sanitaire... : Circulez, y a rien à voir !

Vu le coût qu'aurait représenté la mise en place d'un réseau de stations météorologiques dans la vallée du Coulmy, nous avons proposé à nos interlocuteurs (CSS du 08/11/2012) de multiplier le nombre de stations de mesure des retombées polluantes d'AL. Position partagée par Mr le Maire de St-Pancré qui dit avoir constaté, sur sa commune, ces dernières années, une hausse des cas de cancer...Ce à quoi l'ARS, en réponse aux inquiétudes de l'élu, suggérait, pour le vérifier, de saisir la CIRE pour un « signal sanitaire ».

Un an après, lors de la 2<sup>ème</sup> réunion de la CSS du 13/11/2013, force fut de constater que cette demande, était restée sans suite, tout comme celle de l'association MIEUX VIVRE qui a toujours soutenu, elle, la nécessité d'une étude épidémiologique ! D'autant, qu'avec les nouveaux modèles sanitaires, les notions de « seuil » et de « norme » ne sont plus pertinentes malgré l'autosatisfaction du représentant de la DREAL pour qui « les normes ont beaucoup évolué ces dernières années ». C'est oublier, en effet, que les normes et seuils réglementaires fixant les limites de rejets se fondent sur la possibilité technique de s'y conformer. Les questions de santé des populations soumises à leurs rejets ne sont pas la préoccupation première des industriels. Se conformer aux normes édictées, c'est occulter qu'une exposition chronique, même à des doses infinitésimales, inférieures aux dites « normes », a aussi des effets toxiques car **la dose ne fait pas le poison...** Sans parler de l'effet cocktail de plusieurs micropolluants perturbateurs endocriniens.

Selon l'ARS, pour Gorcy, une étude épidémiologique, très exigeante en moyens, « ne serait guère pertinente car sur un échantillon d'habitants si petit, faire le lien entre les polluants et la maladie est trop complexe pour en tirer des conclusions ».

## Gorcéens, vous n'avez décidément pas de chance !

**Vous n'êtes pas assez nombreux pour intéresser institutions et industriel à votre santé.**

**Les investigations seraient trop longues (10 ans) et trop chères vu votre population jugée quantité négligeable.**

### SOURCES :

Sous-préfecture de Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Briey : Installation de la Commission de Suivi de Site (CSS), 18/11/2012.

Sous-préfecture de Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Briey : Commission de Suivi du Site « Affinage de Lorraine » 13/11/2013.

Pr. D. BELPOMME : Avant qu'il ne soit trop tard, Ed. Fayard, 2007, pp. 74-76.

MIEUX VIVRE Infos n° 39 (1<sup>er</sup> trimestre 2012) et 40 (1<sup>er</sup> trimestre 2013).

« Effet cocktail : il est urgent d'agir ! », Alain UGUEN, Cyber @ction 479, 31/05/2012.

« Une étude américaine confirme que « la dose ne fait pas le poison », Marie-Monique ROBIN, 31/03/2012.

<http://robin.blog.arte.tv/2012/03/31/une-etude-americaine-confirme-que-la-dose-ne-fait-pas-le-poison/>

Site Web de MIEUX VIVRE : [www.mieuxvivre54.org](http://www.mieuxvivre54.org)

### SIGLES :

DREAL : Direction Regionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

ARS : Agence Régionale de la Santé.

CIRE : Cellules InterRégionales d'Epidémiologie

## EVOLUTION DES REJETS D’AFFINAGE DE LORRAINE

Les analyses étant effectuées en tout début d’année, les chiffres relatifs à une année donnée concernent en fait l’année précédente. Ainsi les chiffres de 2014 concernent 2013

Prélèvements	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Dioxines-Furanes</b>										
<b>Norme : 0,3 ng/kg</b>										
J. André/Grand'Rue	0,26	0,38	0,03	0,2	/	/	0,186	<b>1,655</b>	0,09	0,236
Rue J-J Labbé									0,167	
Zone des Abanis										<b>0,434</b>
Rue J. d'Arc		0,24	0,15	0,127	<b>0,306</b>	0,195	0,204	<b>0,743</b>	0,228	0,189
Q. St-Denis		0,15	/	0,089	0,165	0,098	0,094	<b>0,536</b>	0,187	0,137
Vaux Wam.		0,13	/	/	0,134	0,163	0,137	<b>0,487</b>	0,062	0,115
St-Pancré					0,103	0,074	0,092	0,135		0,040
<b>PCB</b>										
<b>Norme : 0,1 ng/kg</b>										
J. André/Grand'Rue							0,01	0,04	<b>0,14</b>	<b>0,15</b>
Rue J-J Labbé										
Zone des Abanis										
Rue J. d'Arc						0,09	/	0,04		
Q. St-Denis										
Vaux Wam										
St-Pancré										
<b>Aluminium (1)</b>										
<b>Pas de norme (mg/kg)</b>										
J. André/Grand'Rue		200	19,52	59,9	/	/	5,84	42,32	17,01	1,04
Rue J-J Labbé									19,42	
Zone des Abanis		/	/	/	10,77	/	/	/		97,12
Rue J. d'Arc		11	/	2,94	26,5	1,54	3,11	7,94	1,32	1,66
Q. St-Denis				456,45	7,94	0,782	4,88	7,88	2,51	5,78
Vaux Wam					0,444	2,81	4,49	4,61	1,72	1,5
St-Pancré					1,29	0,402	1,94	1,49		0,632
<b>Zinc</b>										
<b>Norme : 35 mg/kg</b>										
J. André/Grand'Rue				5,32	/	/	3,74	4,38		
Rue J-J Labbé										
Rue Haute				/	11,256	/	/	/		
Rue J. d'Arc				2,8	6	3,42	3,5	1,92		
Q. St-Denis				19,38	2	1,15	1,69	6,34		
Vaux Wam					4,26	1,87	4,07	6,38		
St-Pancré					3,92	2,28	2,71	2,44		
<b>Plomb</b>										
<b>Norme : 0,3 mg/Kg</b>										
J. André/Grand'Rue		<b>3</b>	<b>1,13</b>	<b>0,795</b>	/	/	0,092	<b>0,397</b>	0,082	0,022
Rue J-J Labbé									0,101	
Zone des Abanis					0,11	/	/	/		0,253
Rue J. d'Arc		0,15	/	0,045	0,235	0,026	0,04	0,098	0,011	0,014
Q. St-Denis				<b>0,619</b>	0,079	0,022	0,018	0,09	0,025	0,041
Vaux Wam					0,007	0,057	0,049	0,055	0,017	0,021
St-Pancré					0,019	0,01	0,008	0,021		0,008

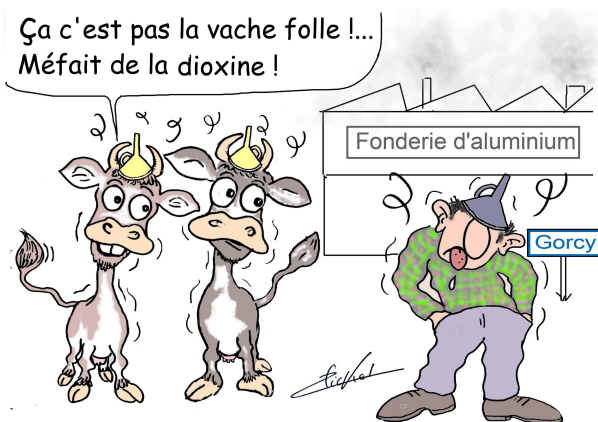
(1) : 50 µg/l pour l’eau potable comme nombre guide (UE, directive du 15 juillet 1980)  
200 µg/l pour l’eau potable comme dose maximale admissible (OMS ; UE, 2001)

NB : Les chiffres en **gras** indiquent le dépassement des normes

Les analyses étant effectuées en tout début d'année, les chiffres relatifs à une année donnée concernent en fait l'année précédente : Ainsi les chiffres de 2014 concernent 2013

Prélèvements	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Chrome</b> Norme : 0,1 mg/Kg										
J. André/Grand'Rue				/	/	/	0,036	<b>0,212</b>	0,07	<b>0,108</b>
Rue J-J Labbé									0,073	
Zone des Abanis										<b>0,155</b>
Rue J. d'Arc				<b>0,575</b>	<b>0,156</b>	/	0,029	0,066	<0,025	<b>0,102</b>
Q. St-Denis				<b>0,413</b>	0,081	/	<0,023	0,057	0,038	<b>0,118</b>
Vaux Warn				<b>0,333</b>	0,067	/	0,026	0,037	0,071	<b>0,127</b>
St-Pancré				<b>0,736</b>	<b>0,117</b>	/	<0,023	0,023		<b>0,104</b>
<b>Mercure</b> Norme : 0,03 mg/Kg										
J. André/Grand'Rue		0,009	<0,002	0,007	/	/	<0,003	0,007	0,005	<0,004
Rue J-J Labbé									0,006	
Zone des Abanis										<0,004
Rue J. d'Arc		<0,005	<0,002	<0,005	0,011	<0,005	<0,005	<0,004	<0,005	<0,005
Q. St-Denis				0,005	<0,005	<0,004	<0,005	<0,004	<0,005	0,007
Vaux Warn					<0,005	<0,004	<0,004	<0,005	<0,004	<0,004
St-Pancré					<0,004	<0,003	<0,005	<0,003		<0,004
<b>Cadmium</b> Norme : 0,2 mg/Kg										
J. André/Grand'Rue		0,03	<0,02	0,02	/	/	0,008	0,016	0,013	<0,004
Rue J-J Labbé									0,016	
Zone des Abanis					0,011	/	/	/		0,028
Rue J. d'Arc		0,02	/	0,031	0,048	0,008	0,015	0,032	0,023	0,013
Q. St-Denis				0,057	0,017	0,005	0,018	0,011	0,006	0,009
Vaux Warn					<0,005	0,005	0,008	0,006	0,009	0,011
St-Pancré					<0,004	<0,003	0,006	<0,003		0,006
<b>Arsenic</b> Norme : 1 mg/kg										
J. André/Grand'Rue							0,031	0,025	0,007	<0,004
Rue J-J Labbé									0,023	
Zone des Abanis										0,054
Rue J. d'Arc						<0,025	0,02	0,01	<0,005	0,009
Q. St-Denis						<0,004	0,011	0,008	<0,005	0,006
Vaux Warn						0,08	0,012	0,006	0,005	<0,004
St-Pancré						<0,003	0,009	0,003		<0,004

NB : Les chiffres en **gras** indiquent le dépassement des normes



## A vos nez !!!

Nous avons besoin de votre aide. Signalez-nous les mauvaises odeurs émanant d'Affinage de Lorraine. Une feuille de relevés peut être imprimée sur notre site ([www.mieuxvivre54.org](http://www.mieuxvivre54.org)) ou commandée au **03.82.26.83.19**.